

Les organisations syndicales ont claqué la porte !

Le 21 avril s'est tenu le premier CTPMC (Comité Technique Paritaire Ministériel Commun aux deux secteurs Travail/Solidarité), issu des élections professionnelles du 23 novembre dernier. Le Dagemo et le Dapgb ont présidé ce CTPMC, au nom des ministres Larcher/Borloo/Douste-Blazy. Les réponses contradictoires apportées autour de la relance ou non du plan de transformation d'emplois (PTE) de tous les agents en adjoints dès 2005 ont conduit les organisations syndicales à faire la déclaration préalable suivante :

□ Déclaration préalable sur la relance du PTE d'agents en adjoints

Lors du CTPMC du 17 décembre, nos ministères sociaux ont annoncé très officiellement qu'un projet de décret dérogatoire, qui avait reçu l'aval de la fonction publique et du budget, était en cours d'avis. Il devait permettre sur 2 ans d'organiser un plan de transformation d'emplois de l'ensemble des agents en adjoints administratifs, le tout uniquement sur liste d'aptitude. Une provision budgétaire a été obtenue au titre de l'année 2005 organisant la transformation d'emplois de 782 agents administratifs en adjoints administratifs pour le secteur solidarité et 450 emplois d'agents en adjoints pour le secteur travail (et 397 pour l'année 2006).

Depuis cette annonce, en fonction des interlocuteurs, les réponses divergent. Le plan serait reporté à une date inconnue, la Fonction Publique exigeant au préalable :

- La révision du minimum FP, en passant par la fusion de l'échelle 2 avec l'échelle 3 ;
- La fusion des corps d'administration centrale avec ceux des services déconcentrés ;
- Enfin, un refus politique à mettre en œuvre ce plan uniquement sur liste d'aptitude, alors qu'un tel plan a déjà été mis en application aux Finances, à l'Agriculture et à l'Équipement.

Selon certains interlocuteurs, notamment relevant du secteur solidarité, le blocage de la Fonction Publique serait levé s'agissant des 2 premiers points.

Nous n'évoquerons pas ici « **l'Arlésienne** » s'agissant des débouchés envisagés par nos ministères vers la catégorie B, par l'extension du corps des Secrétaires Administratifs – celui des Services Déconcentrés ou celui de l'Administration Centrale ?

Alors que nous sommes à la veille du renouvellement des CAP nationales d'agents et d'adjoints, alors que le 18 avril dernier, les fédérations de fonctionnaires ont rappelé au ministre Dutreil, l'urgence nécessaire de régler au préalable la question salariale – salaire 2006 et contentieux 2000 – 2004, c'est une nouvelle claque balancée à la figure de près de 50 % des agents de nos ministères sociaux, qui assument au quotidien, dans des conditions particulièrement difficiles, leurs missions de service public. En effet, pour l'essentiel, ils sont menacés par les transferts de compétence auprès des collectivités territoriales, ils sont donc menacés de perdre leur statut de fonctionnaire d'Etat !

Pour les Organisations Syndicales, CGT, CFDT, FO, SUD, SNU, UNSA, c'en est assez !

Elles exigent des ministres :

- qu'ils accordent leurs violons ;
- qu'enfin des réponses nettes, sans ambiguïté soient apportées aux 5 points de la plate-forme revendicative que nous rappelons :
 1. l'obtention de 150 euros (35 points d'indice) pour tous ;
 2. la promotion de tous les proposables et la carrière linéaire ;
 3. un réel débouché vers la catégorie B ;
 4. aucun agent ne doit subir de transfert auprès des collectivités territoriales, tous doivent conserver leur statut de fonctionnaire d'Etat ;
 5. l'arrêt des suppressions d'emplois de C ;
 6. la levée immédiate des restrictions à l'exercice du droit syndical telles qu'opposées aux agents ayant participé au rassemblement organisé à Sablé sur Sarthe ;
 7. qu'une réunion soit rapidement organisée en présence de toutes les organisations syndicales de nos ministères sociaux sur l'ensemble de ce dossier et qu'au préalable les documents échangés leur soient transmis (lettres des ministres Larcher et Douste-Blazy à leurs correspondants Fonction Publique et Budget, et au 1^{er} ministre, pré-projet de décret dérogatoire...).

□ Des réponses alambiquées !

« Soyez convaincus que tant le secteur travail que le secteur solidarité partage la même préoccupation : faire de ce dossier, la priorité de nos ministères. Elle s'est concrétisée dans le budget 2005 et par les interventions multiples auprès de la Fonction Publique.

Il existe un réel blocage à ce niveau :

Sur le plan de transformation d'emploi d'agents en adjoints ;

□ Le projet de décret soumis en aout dernier pour avis, prévoyait l'organisation d'un plan sur 2 ans dont le financement de la 1^{ère} tranche a été provisionné en loi de finance 2005, et une proposition de financement pour 2006 ;

□ La fonction publique lors d'une rencontre en janvier 2005 aurait déclaré irrecevable ce projet pour 3 motifs ;

- *l'effet de l'augmentation du SMIC et de la fusion annoncée des échelles 2 et 3 ;*
- *le risque de demandes reconventionnelles d'autres ministères ;*
- *la fusion préalable des corps d'administration centrale et des services déconcentrés.*

De son côté, en catimini, l'administration a réfléchi sur des propositions pour contester le premier motif et écarter les risques du 2^{ème}. Sa réflexion – unilatérale – vise :

- *d'une part, à organiser pour la 1^{ère} tranche 2005 un volant de promotion (avec mélange de liste d'aptitude et d'examen professionnel) ;*
- *et d'autre part, de mettre en œuvre la fusion des corps avant la 2^{ème} tranche de transformation d'emploi prévue pour 2006.*

Des rencontres se sont tenues entre Dagemo/Dagpb/représentant du cabinet et leurs homologues au niveau fonction publique pour ré expliquer les enjeux essentiels : une autre est programmée le 9 mai 2005. »

Il va sans dire qu'à aucun moment, l'avis des organisations syndicales n'a été demandé sur ce « donnant-donnant ». Et si elles avaient été sollicitées, la réponse aurait été et est NON ! ! !

Sur l'accès de C en B :

« La difficulté vient du reclassement des contrôleurs du travail en CII qui interdit toute promotion sur liste d'aptitude de C en B. La Fonction Publique, refuse de créer un corps spécifique de secrétaire administratif dans les services déconcentrés travail, la volonté actuelle étant de supprimer des corps par voie de fusion. L'administration réfléchit sur le moyen de contourner cette situation, trouver une voie de contournement comme l'organisation d'un concours dans le corps des SA des services déconcentrés solidarité, sachant que les postes obtenus en loi de finances 2004 et 2005 (246), par le secteur emploi, seraient ouverts tout à la fois aux agents des DDTEFP, DRTEFP, DDASS, et DRASS... »

Là encore, l'administration fait sa cuisine toute seule – peu importe l'avis des personnels via leurs organisations syndicales.

La volonté « d'aboutir » des représentants des ministres apparaît comme un simple affichage – la preuve, alors qu'il avait été annoncé dès décembre, **un arbitrage sur ce dossier venant du 1^{er} ministre, ce dernier n'a toujours pas été sollicité !**

L'administration ayant catégoriquement refusé de nous communiquer les courriers échangés entre les différentes directions ministérielles (travail/solidarité – fonction publique/budget) ainsi que le projet de décret dérogatoire transmis à la Fonction Publique, les organisations syndicales ont demandé une suspension de séance.

A l'issue de celle-ci, elles ont décidé, à l'unanimité, que ce CTPMC, ne pouvait pas se tenir tant que ces documents ne nous avaient pas été tous transmis.

9000 agents – (soit près de 50 % de l'effectif de nos ministères sociaux) sont en danger, sont méprisés ! Nos organisations syndicales – en quittant la séance – ont refusé de cautionner un tel manquement à la transparence exigée lors de réelles négociations – ont refusé de cautionner un tel mépris opposé au droit à un déroulement de carrière, au droit à percevoir un salaire décent !

Nos organisations syndicales appellent tous les agents à se réunir en Assemblées Générales, pour décider massivement des actions à mettre en œuvre et pour montrer leur détermination à voir aboutir leurs revendications légitimes.

Elles appellent à élargir les actions déjà décidées ici ou là, comme l'envoi de la lettre type au Président des CAP Nationales d'agents et d'adjoints administratifs, comme l'organisation de rassemblements pour porter et exiger des réponses concrètes aux 5 points de la plate – forme revendicatives à l'occasion des CTPR/CTRI.

Elles soumettent à l'avis des AG l'organisation d'une montée nationale sur Paris (à l'occasion d'un préavis de grève nationale – ou autres d'autorisation d'absence) d'ici à la fin juin.

Les organisations syndicales ont décidé enfin d'interpeller par écrit les ministres concernés pour exiger qu'un arbitrage au plus haut niveau (premier ministre) soit pris en faveur des revendications des personnels, pour la défense des missions de service public, pour la défense du statut.

Paris, le 27 avril 2005